

Procédure en cas de suspicion de COVID-19

Synthèse de la circulaire 7713 (7686 et 7691)

Précaution

Les enfants et les adultes présentant des symptômes doivent rester à domicile et contacter leur médecin traitant.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut venir à la garderie et aux cours s'il est malade ou présente :

- a) au moins un des symptômes majeurs suivant sans autre cause évidente :
 - Fièvre
 - Toux
 - Difficultés respiratoires
 - Douleur thoracique
 - Perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente.

- b) Au moins deux des symptômes mineurs suivants sans autre cause évidente :
 - Douleurs musculaires
 - Fatigue
 - Rhinite (encombrement / écoulement nasal)
 - Maux de gorge
 - Maux de tête
 - Perte d'appétit
 - Diarrhée aqueuse

OU : une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme ...) sans autre cause évidente.

En cas d'apparition de symptômes à l'école

- L'élève sera isolé dans un espace dédié (secrétariat et / ou local informatique)
- Les parents sont prévenus immédiatement pour venir le récupérer.
- Les parents doivent contacter le médecin traitant qui jugera s'il y a lieu de réaliser un testing et si l'enfant peut fréquenter l'école ou non.
- SI UN TEST EST REALISE : l'enfant doit rester isolé (au domicile), jusqu'à ce que le résultat soit connu (lui et son entourage)
- L'enfant pourra retourner à l'école avec l'autorisation du médecin traitant.
- La procédure du certificat médical reste identique (comme pour chaque absence).

Enfant en maternelle

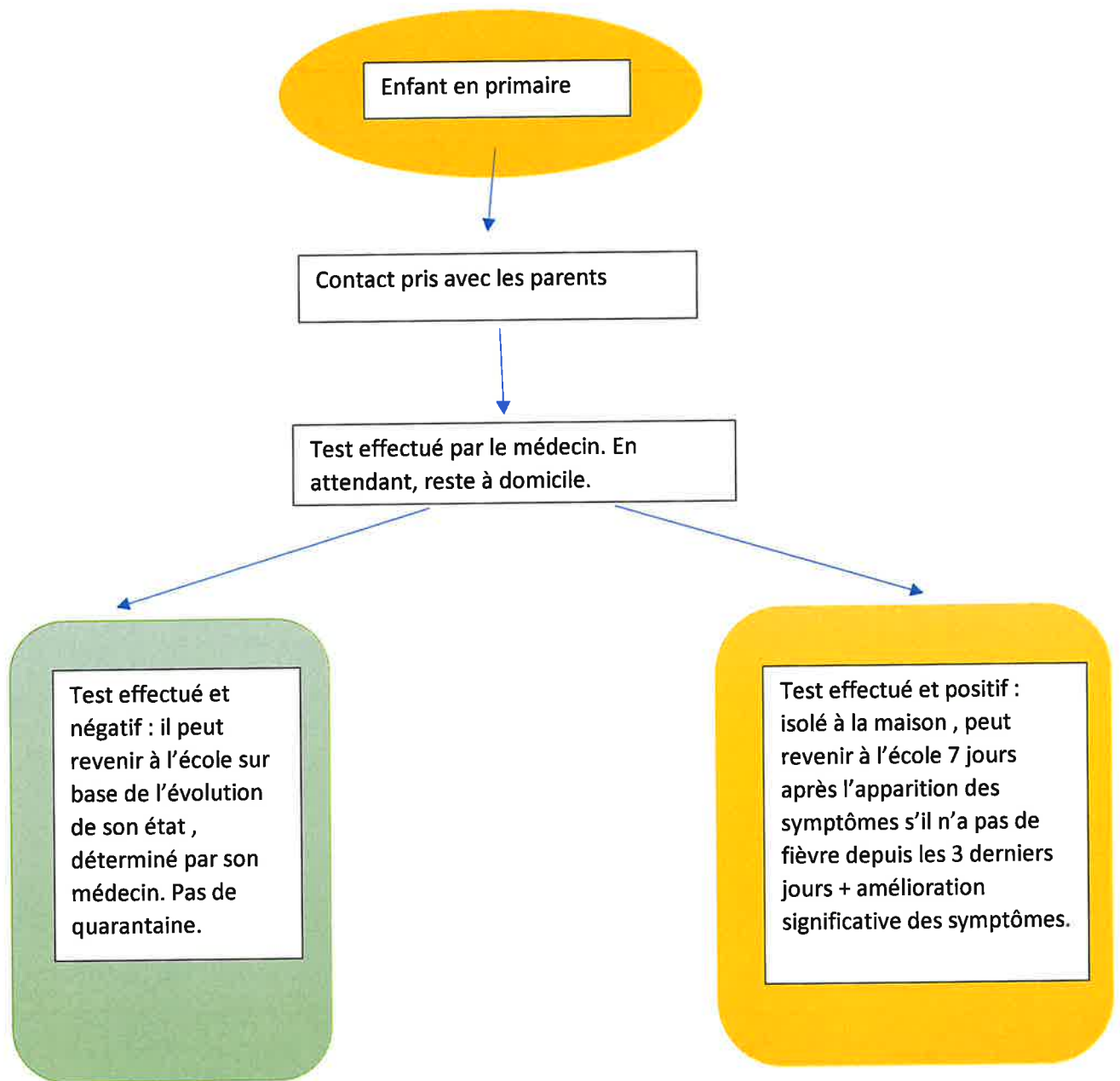
Contact pris avec les parents

Le médecin évalue la nécessité ou non de faire un test.

Pas de test effectué par le médecin : retour à l'école sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin. Pas de quarantaine

Test effectué et négatif : il peut revenir à l'école sur base de l'évolution de son état, déterminé par son médecin

Test effectué et positif : isolé à la maison, peut revenir à l'école 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre depuis les 3 derniers jours + amélioration significative des symptômes.



Conséquences pour la collectivité (maternel et primaire)

Si **un enfant** est testé positif (cas Covid avéré) , tous les enfants de la classe ainsi que l'enseignant sont considérés comme des contacts à bas risque.

Il n'y a pas de test ni de quarantaine pour les autres enfants et l'enseignant de la classe, mais l'information est transmise aux parents via les services dédiés (PSE)

A surveiller : apparition des symptômes pendant 14 jours.

Les élèves de la classe peuvent continuer à fréquenter l'école normalement.

A partir de deux cas Covid-19 confirmés :

- Toute la classe doit être testée (sauf en maternelle → voir avec son médecin traitant).
- Les services dédiés (SPSE – CPMS – WBE) contactent l'AVIQ et la COCOM qui prendra les mesures nécessaires.

L'école garde les suspicions de cas confidentielles. Ce sont les services dédiés qui prennent contact, si nécessaire, avec les parents.